

## **Conditions générales**

- Les cartes d'accréditation sont réservées aux professionnels du cinéma.
- Chacune des demandes sera étudiée par un comité du conseil d'administration.
- Les demandes devront nous être parvenues au plus tard **le vendredi 13 octobre 2017.**
- les demandes doivent être renvoyées par courrier électronique à l'adresse :

✉ [gueguin.annse@yahoo.fr](mailto:gueguin.annse@yahoo.fr)

A l'attention de Anne Claire : Accréditation professionnelle - Nom – Prénom- Nom de la société

## **QUI PEUT DEMANDER UNE ACCREDITATION PROFESSIONNELLE ?**

La demande d'accréditation est réservée aux Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

**Elle vous droit à une invitation pour la séance de votre choix puis le tarif préférentiel à 3,5euros.**

Activités ouvrant droit à l'accréditation Professionnels :

- Réalisateur – Comédien – Membre de l'équipe artistique ou technique : uniquement si le demandeur
- Producteur : appartenant à une société de production de courts ou longs métrages
- Distributeur – Vendeur international
- Éditeur vidéo spécialisé dans le genre cinématographique soutenu par le Festival
- Exploitant
- Organisateur ou programmateur de festival de films
- Médias – TV – Radios : équipe Direction ou équipe Programmation
- Organisme professionnel public ou structure institutionnelle locale, régionale, nationale ou internationale

Activités ouvrant droit à l'accréditation Presse & Médias :

- Presse écrite
- Télévision
- Radio
- Internet
- Attaché de presse

## **COMMENT PROCÉDER ?**

La date limite pour l'envoi des demandes d'accréditation est fixée au **13 octobre 2017.**  
Après cette date, le Festival n'est plus en mesure de délivrer d'accréditation.

À réception de la demande, le service du Festival concerné par le type d'accréditation pouvant être accordée envoie au demandeur :

- un email de confirmation,
- ou à défaut, une demande de justificatifs complémentaires ou le refus de l'accréditation demandée.

Le Festival se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande si le type d'activité pouvant ouvrir droit à l'accréditation Professionnels ne paraît pas suffisamment justifié.  
Toute demande incomplète sera systématiquement refusée.

## **OÙ RETIRER SON ACCRÉDITATION**

Les accréditations & invitations seront à retirer au kiosque/ accueil VIP du festival :

**TNB**

**1 Rue Saint-Hélier, 35040 Rennes  
3<sup>ème</sup> étage**

Toutes les invitations seront à échanger à la billetterie du Ciné TNB contre un ticket de cinéma, dans la limite des places disponibles.

Horaires d'ouverture : du mercredi 18 au samedi 21 octobre | 10h – 18h Merci de se munir d'une pièce d'identité pour le retrait de son accréditation.